

Je suis Gaoussou Gueye, président de la CAOPA, et je parle aussi au nom des organisations de pêche artisanale signataires de l'Appel à l'action de la pêche artisanale.

Un outil essentiel de la préservation de la bio-diversité dans les zones côtières est la co-gestion. Car, qui mieux que nous, hommes et femmes de la pêche artisanale, connaissons la mer et ses secrets ? Et qui plus que nous avons intérêt à conserver ses richesses ? Nous avons à offrir nos connaissances empiriques ancestrales sur les ressources, sur les écosystèmes et sur la pêche.

Nous réclamons nos droits mais nous sommes également prêts à prendre nos responsabilités pour la gestion concertée des zones côtières, que ce soit pour des décisions sur des mesures de gestion, comme le repos biologique, ou la mise en place d'outils de lutte contre la pêche INN, comme la surveillance participative.

Dans le but de préserver cette bio-diversité, nous appelons les membres de la FAO à mettre en cogestion 100% des zones côtières, avec des cadres juridiques spécifiques définissant les rôles et les responsabilités respectifs des autorités et des communautés de pêche locales. Nous attendons de nos Etats le soutien technique et financier nécessaire et approprié pour que nos communautés s'engagent activement dans cette cogestion.

Les femmes de la pêche artisanale, peu visibles dans les opérations de capture, sont des actrices clés de la co-gestion. Dans nombreux de nos pays, elles sont présentes à toutes les étapes de la filière: pré-financement des opérations de pêche, réception, transformation et vente du poisson. A ce titre, elles ont une influence centrale sur la manière dont la pêche artisanale opère en mer. Il est donc indispensable que les systèmes de co-gestion impliquent de façon égale les femmes et les hommes des communautés de pêche artisanale.

Enfin, une cogestion efficace des zones côtières ne peut se réaliser qu'avec l'implication et la participation de professionnels de la pêche artisanale bien informés, agissant par le biais d'organisations représentatives, fonctionnant de manière transparente et démocratique.

La transparence dans la gestion, et le partage public d'informations est également un ingrédient indispensable pour que la co-gestion par les pêcheurs et les Etats devienne un instrument efficace de la préservation de la bio-diversité dans les zones côtières.